

Nom de l'association	Objet	Montant	Nature	Période de versement
ADIL	Animation de l'observatoire Habitat (outil obligatoire dans le cadre du PLH) Sensibilisation des élus et technicien de la CAMVS aux enjeux habitat	33 900€	Convention d'objectifs et de moyens	Versement de 90% de la subvention soit 30 510€ (soit 90% de la subvention) en 12 mensualités de 2 542,5€ Versement du solde (10% restant) à la fin de la mission (à réception du rapport d'activités soit 3 390€.
ADUS	Production dans le cadre de l'accompagnement du PLUI Animation des observatoires thématiques Accompagnement technique Action cœur de ville Assistance conseil dans les opérations d'aménagement Bilan annuel du contrat de ville	565 250€	Convention d'objectifs et de moyens	12 mensualité de 42 393,75 € Solde 56 525 € à la réception du rapport d'activité 2020.
AFEII	Action « habitat partagé » : Solution de logement innovante en colocation à destination de personnes en situation de handicap psychique (en partenariat avec Promocif et tous les acteurs de l'accompagnement social et santé) livraison en 2019 d'un deuxième logement permettant d'accueillir 5 personnes	5 400€	Convention d'objectifs et de moyens	Echéancier de versement de la subvention arrêté comme suit: 3 000€ à la signature de la présente convention Le solde de la subvention sera versé au prorata de la réalisation des actions dans la limite de la subvention accordée.
AFEII	Action « Réussir l'installation dans le logement » (accompagnement de 15 ménages/an sortant d'hébergement) Aménagement du logement (réalisation de petits travaux) Aide au déménagement (véhicule, main d'œuvre...)	7 600€	Convention d'objectifs et de moyens	Echéancier de versement de la subvention arrêté comme suit: 5 000€ à la signature de la présente convention Le solde de la subvention sera versée au prorata de la réalisation des actions dans la limite de la subvention accordée.
CCAS MES FERRIERE LA GRANDE	Accompagnement social et hébergement d'urgence de personnes en difficultés	1 300,00	Convention d'objectifs et de moyens	L'échéancier de versement de la subvention est arrêté comme suit 1000€ à la signature de la présente convention Le solde de la subvention sera versée au prorata de la réalisation des actions dans la limite de la subvention accordée.
<b>Sous-total AMENAGEMENT</b>		<b>613 450,00</b>		
Théâtre de Chambre	L'association porte des actions culturelles autour du spectacle vivant à savoir : 1- Les créations : « Thabite ci » projet prévu sur la ville de Maubeuge et déposé en PV Maubeuge. Sont concernés les quartiers des Provinces Françaises, Pont de Pierre, l'Épinette, les présidents et Sous-Le-Bois. Il s'agit d'une écriture collective et singulière dont l'idée est de mettre en place des processus participatifs basés sur les personnes, leur histoire et en les mettant en scène. Une première restitution aura lieu dans le cadre du festival super Via avec la présentation du spectacle « Portraits/Horizons » « Le Syndrome nanov » à partir de la pièce de Tchekhov interroger certains sentiments contemporains. Réinterprétation d'une œuvre théâtrale. « Syngue Sabour » création à partir de l'adaptation du texte « Sygué sabour » de Atiq Rahimi. Production qui mêlerait les langues et les origines et qui se nourrirait de l'actualité algérienne. 2- Les ateliers et stages : Maintien des ateliers de pratique dans les centres sociaux ou en milieu scolaire 3- Formation professionnelle et accompagnement artistique : Première saison 2019/2020 pour le Département Théâtre du Conservatoire de Maubeuge, 12 heures de cours par semaine. 4- L'implantation : Le 232 U un lieu de fabrication : Un lieu de gestion partagé : avec les habitants/voisins, des compagnies en résidence, avec des associations partenaires (Manège, Nuits Secrètes, le manège, la foire aux disques, ...)	65 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le paiement de la subvention interviendra par versement mensuel de 4 875€ sur janvier, février et mars 2020 et par un versement de 14 625 € sur juin, septembre et décembre 2020. Le solde de 6 500 € s'effectuera sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1.
Bougez rock	L'association porte des actions culturelles autour des musiques actuelles à savoir : 1- Tremplin l'Ascenseur : favoriser l'expression des nouveaux courants musicaux et la promotion/diffusion des groupes et musiciens en voie de développement. 2- Les compositeurs en culottes courtes : création de chansons sans prérequis avec des publics novices. En 5 séances de 2h, des musiciens interviennent au sein du groupe, pour faire découvrir les instruments, leurs métiers, initier les publics au processus de création musicale, possibilité de composer des chansons. 3- Les résidences d'artistes : il s'agit de favoriser l'imagination, l'expression, l'ouverture d'esprit en sortant des schémas de créations classiques. L'accent est mis sur l'accessibilité au geste artistique, sans prérequis. 4- Concerts près de chez-vous : Il s'agit de préfigurer l'activité de la scène mobile le VAN ROCK par des mini-concerts. Une programmation électrique sera proposée autour de styles musicaux et formes d'art accessibles à tous.	23 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un versement mensuel de 1725 € sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2020. Le solde de 2 300 € s'effectuera sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1.
Canal Sambre Avesnois	Au travers de ses opérations, Canal Sambre Avesnois poursuit un objectif d'intérêt général en rapport avec son objet, à savoir : • Favoriser une société égalitaire en livrant les clés de l'accès aux ressources & richesses de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, en invitant à la réflexion et à l'ouverture vers l'autre. • Valoriser et mobiliser les forces endogènes du territoire, contribuer pleinement à son développement, à son rayonnement, sur les plans socio-économique et culturel, en facilitant la médiation, les relations interpersonnelles, interentreprises, par le partage de la connaissance, la réciprocité et l'interactivité, amplifier le dialogue entre le territoire et sa population grâce à son programme radiophonique tourné vers l'information, le service et le divertissement. Le média Canal FM diffuse un programme 24h/24h toute l'année. Elle assure la promotion des événements culturels de Sambre Avesnois, invite des auditeurs, sa principale activité reste la diffusion musicale, d'informations générales et spécifiques aux différents territoires géographiques couverts par les 3 fréquences de la radio. La radio a obtenu du CSA la possibilité d'une diffusion en Radio Numérique Terrestre pouvant donc être écoutée jusqu'à Lille. Le projet de la radio se décline autour de sa grille de programmation et met en lumière : L'information / Actualité générale / La culture / L'Agglo Time / Les services fédérateurs / La météo, l'horoscope / Les offres d'emploi, les focus Santé, la rubrique « Marianne » / Les services ciblés / Offre d'emploi, radioscopie, ... / La multiplication des supports : avec l'arrivée d'internet des réseaux 4g, etc.	100 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un versement de 7 500 € par mois sur 12 mois, de janvier à décembre 2020. Le solde de 10 000 € s'effectuera sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1
CCT LE MANEGE	L'association porte des actions culturelles autour du spectacle vivant à savoir : Depuis plus de 25 ans, la Scène Nationale du Manège s'applique à concilier programmation ambitieuse et ancrage territorial et programme une saison de spectacles à un tarif très peu élevé. Il s'appuie sur des liens forts et structurés auprès des acteurs locaux. Le Manège soutient la diversité, encourage la création et favorise la diffusion de projets novateurs en direction de tous les publics, notamment les plus éloignés de la culture. 1. Une saison Le Manège est un lieu de production et de diffusion pluridisciplinaire à vocation généraliste. Sa démarche artistique, d'intérêt général, s'articule autour de 6 grands axes. 2. Une activité festivalière : un nouveau grand festival pour Maubeuge Grand- rendez-vous public : le Super Via. Cette ambition a pour objectif de reconstruire les moyens humains et financiers, de fédérer les énergies et les attentes héritées de l'histoire, afin de proposer un événement majeur à Maubeuge, tout à la fois en intensité et en durée (2 semaines), capable de mobiliser comme de satisfaire la curiosité d'un nombre important de visiteurs et spectateurs. Le festival sera porteur d'une double interpellation artistique : cultiver (encore et toujours) la fascination des nouvelles technologies et celle de la représentation digitale et mettre en œuvre un projet-manifeste d'art urbain incluant les arts de la rue, l'architecture éphémère, les installations numériques, les performances circassiennes et la musique... Création contemporaine, programmation internationale, co-construction de projets en lien avec les talents du territoire (Bougez-Rock, l'UNSS, le Théâtre de Chambre, le Conservatoire...), participation intergénérationnelle du public au processus artistique, seront ainsi mises à l'honneur pour cette grande manifestation. 3. Ancrage territorial et accessibilité L'activité du Manège se distingue par deux aspects : le maillage territorial : le Manège étend principalement son activité à Maubeuge mais aussi au-delà avec, pour chaque saison, plusieurs spectacles présentés à Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Feignies. À ces spectacles s'ajoutent encore des spectacles ou concerts présentés dans les villes plus petites de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, dans des salles des fêtes, des églises, des	340 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	L'échéancier de versement de la subvention est arrêté comme suit : • 102 000 € à la signature de la convention • 136 000 € en mai 2020 • 68 000 € en octobre 2020 • 34 000 € : sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1.

Nom de l'association	Objet	Montant	Nature	Période de versement
Cité des Géométries	<p>Pour 2020, l'association décide de réaliser les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la culture scientifique auprès de la population du Val de Sambre par des actions innovantes afin de l'étonner, de l'intéresser, de lui donner à penser.</li> <li>- Sortir les mathématiques de leur contexte et les mettre en évidence de façon plus ludique, afin de lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire.</li> <li>- Créer un savoir qui servira de passeport dans la vie de tous les jours mais également dans la vie professionnelle actuelle et future.</li> <li>- Contribuer à l'égalité d'accès à l'éducation, à l'égalité des chances, à l'égalité hommes/femmes/, à la lutte contre le décrochage scolaire, à la promotion des filières portueuses d'emploi liées au numérique.</li> <li>- Tel que décrit dans le dossier de présentation 2020 transmis par l'association à la CAMVS, le programme d'actions de la Cité des Géométries est essentiellement constitué d'Ateliers mathématiques et codage, apprentissage de l'ordinateur et de l'internet pour les plus expérimentés mais aussi pour les débutants, Semaine des Mathématiques, outils pédagogiques, conférences, Fête de la Science, lutte contre les discriminations et plus particulièrement égalité femmes/hommes. Notamment : ateliers de programmation pour les enfants, ateliers « Numerik Park », ateliers mathématiques, Ateliers « Maths en Jeux », atelier « Parents Numériques », « Récréamaths, Ateliers « Senior'eeek », salon des jeux mathématiques, Fête de la Science, Meet and code...</li> <li>- La Cité des Géométries inscrit dans son projet le maintien d'actions récurrentes, telles que les Ateliers de la réussite et les partenariats avec les acteurs éducatifs, associatifs et culturels locaux.</li> </ul>	131 100,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un versement mensuel de 9 832,50 € sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2020. Le solde de 13 110 € s'effectuera sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1.
Harpe en Avesnois	<p>Pour 2020, l'association HARPE EN AVESNOIS décide de réaliser les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation du 26ème festival culturel Harpe en Avesnois</li> <li>• Organisation de la 28ème Master class</li> </ul>	4 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	3 600 € à la signature de la présente convention d'objectifs et de moyens 2020, 400 € le solde de la subvention sera versé sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1.
Idem+Arts	<p>Pour 2020, l'association décide de réaliser les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions liées à la diffusion de la création contemporaine des arts visuels afin de provoquer, au sein du territoire, la rencontre entre les habitants, les artistes et leurs œuvres. Ces rencontres ont pour objectifs de provoquer le dialogue, de développer la curiosité et le sens critique, d'éduquer et de sensibiliser les publics. En s'appropriant le territoire, tant sur le plan économique, social, éducatif et culturel, Idem+Arts souhaite faire de la culture un vecteur de la cohésion sociale, développant les occasions aux citoyens d'être à la fois spectateurs et acteurs. La médiation se fait par le biais du dialogue, des rencontres et conférences et par des ateliers de pratiques artistiques dans les locaux et sur le territoire du Val de Sambre dans le cadre d'ateliers et d'expositions hors les murs. Le niveau d'exigence de l'association participe à l'amélioration de l'image de Maubeuge et de l'agglomération du Val de Sambre.</li> <li>• Faciliter l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, favoriser le développement de l'individu, développer la curiosité, améliorer le regard des participants aux actions, donner accès à la connaissance.</li> <li>• Comme inscrit dans son projet 2020, Idem+Arts propose 4 axes de travail durant l'année : <ul style="list-style-type: none"> <li>o les ateliers d'arts plastiques in situ et hors les murs, (dans les locaux de l'association, ainsi que les structures éducatives tels que les écoles primaires, les collèges et lycées : écoles primaires de Rousies et Maubeuge, collèges de Maubeuge : Budé, Coutelle, Notre Dame, collège Le Lagrange de Fournies, lycées Notre Dame du Tilleul et Pierre Forest de Maubeuge, lycée Placide Courtoy de Feignies, lycée Théophile Legrand de Louvroil... Des médiations sont organisées pour les scolaires autour des expositions dans les locaux d'Idem+Arts mais également lors des expositions itinérantes.</li> <li>o les expositions temporaires (Tixador, Eric Choisy, résidents du REA mis en œuvre par la CAMVS)</li> <li>o les résidences d'artistes de créations/conceptions (Anne Breton, Thierry Verbaeck)</li> <li>o les résidences de créations/productions. (Le Junter, Vincent Thierion)</li> </ul> </li> </ul> <p>La programmation s'oriente cette année sur la thématique du son collaboration avec des artistes <del>habitant dans ce domaine ou avant comme source d'inspiration le milieu musical</del>  <b>POUR 2020, l'ASSOCIATION DES NUITS SECRÈTES décide de réaliser les actions suivantes :</b></p> <p><b>Programme de diffusion :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Le Festival des Nuits Secrètes 19ème édition : la grande scène, l'Eden, les parcours secrets, la station secrètes, le Soundtruck, la rue piétonne, la piscine, scènes annexes, camping, Hébergement chez l'habitant, la politique tarifaire... L'édition 2020 est prévue du 24 au 25 juillet.</li> <li>2- Résidence de création : permettant aux artistes musicaux de bénéficier d'un soutien logistique, technique et humain dont l'objectif est de se produire lors du festival.</li> <li>3- L'action bénévole : formation et sensibilisation autour de thématiques telles que : prévention, éco-citoyenneté, management des équipes, accueil touristique, agent secrets Jr</li> <li>4- « C'est Extra #2 » sous l'Eden, Prévu au printemps 2020, il s'agit d'un temps fort populaire et musical qui trouvera sa source dans le réseau régional et local. Des espaces scéniques seront multiples et proposeront des diffusions légères : sound-systems, plateau mobile, micro-performances...</li> <li>5- « Petits concerts entre amis » dans la continuité d'une nouvelle forme de diffusion à l'exemple des parcours secret, il est prévu d'organiser des petits concerts chez l'habitant (le salon, la véranda, la grange, le cabanon de jardin...)</li> <li>6- Valorisation des groupes régionaux et locaux : une programmation dédiée dans le cadre du festival. Le tremplin « l'ascenseur » (en partenariat avec Bougez Rock et Arts Scéniques Rock-Les 4 Écluses pour Dunkerque) promotion des artistes émergents et des pratiques artistiques en amateurs : objectif visé participation du groupe lauréat aux festivals les Nuits Secrètes et celui de Dunkerque.</li> <li>7- Projet de co-production – live entre les livres : ce projet de diffusion est organisé avec Dynamo. Programmation de musiciens régionaux dans les médiathèques et bibliothèques et aller à la rencontre du public.</li> </ol> <p><b>Programme d'actions culturelles :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-Accompagnement de groupe amateur : actions d'aide, d'accompagnement et de professionnalisation de trois groupes issus du territoire de la CAMVS et de Valenciennes.</li> <li>2-Chorale The Mamys and the Papsy. Pour 2020, il est prévu un travail sur un projet de</li> </ol>	62 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le paiement de la subvention interviendra par versement mensuel de 4 650 € sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2020. Le solde de 6 200 € s'effectuera sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1
Les Nuits Secrètes	<p><b>Programme de diffusion :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Le Festival des Nuits Secrètes 19ème édition : la grande scène, l'Eden, les parcours secrets, la station secrètes, le Soundtruck, la rue piétonne, la piscine, scènes annexes, camping, Hébergement chez l'habitant, la politique tarifaire... L'édition 2020 est prévue du 24 au 25 juillet.</li> <li>2- Résidence de création : permettant aux artistes musicaux de bénéficier d'un soutien logistique, technique et humain dont l'objectif est de se produire lors du festival.</li> <li>3- L'action bénévole : formation et sensibilisation autour de thématiques telles que : prévention, éco-citoyenneté, management des équipes, accueil touristique, agent secrets Jr</li> <li>4- « C'est Extra #2 » sous l'Eden, Prévu au printemps 2020, il s'agit d'un temps fort populaire et musical qui trouvera sa source dans le réseau régional et local. Des espaces scéniques seront multiples et proposeront des diffusions légères : sound-systems, plateau mobile, micro-performances...</li> <li>5- « Petits concerts entre amis » dans la continuité d'une nouvelle forme de diffusion à l'exemple des parcours secret, il est prévu d'organiser des petits concerts chez l'habitant (le salon, la véranda, la grange, le cabanon de jardin...)</li> <li>6- Valorisation des groupes régionaux et locaux : une programmation dédiée dans le cadre du festival. Le tremplin « l'ascenseur » (en partenariat avec Bougez Rock et Arts Scéniques Rock-Les 4 Écluses pour Dunkerque) promotion des artistes émergents et des pratiques artistiques en amateurs : objectif visé participation du groupe lauréat aux festivals les Nuits Secrètes et celui de Dunkerque.</li> <li>7- Projet de co-production – live entre les livres : ce projet de diffusion est organisé avec Dynamo. Programmation de musiciens régionaux dans les médiathèques et bibliothèques et aller à la rencontre du public.</li> </ol> <p><b>Programme d'actions culturelles :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-Accompagnement de groupe amateur : actions d'aide, d'accompagnement et de professionnalisation de trois groupes issus du territoire de la CAMVS et de Valenciennes.</li> <li>2-Chorale The Mamys and the Papsy. Pour 2020, il est prévu un travail sur un projet de</li> </ol>	365 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	L'échéancier de versement de la subvention est arrêté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 109 500 € à la signature de la présente convention</li> <li>• 145 000 € en mai 2020</li> <li>• 73 000 € en octobre 2020</li> <li>• 36 500 € sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1</li> </ul>
Mots & Merveilles	<p>Pour 2020, l'Association Mots et Merveilles décide de réaliser les actions suivantes, dans les conditions décrites dans son dossier de présentation annuel :</p> <p>Pour les bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le sentiment d'utilité des personnes inactives et en capacité de produire du lien.</li> <li>• Accompagner et écouter les bénévoles pour les interventions efficaces et de qualité auprès des publics en difficulté.</li> </ul> <p>Pour les publics adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redonner accès à l'autonomie et favoriser l'intégration sociale, professionnelle et familiale.</li> <li>• Renforcer la confiance en soi en prenant conscience qu'apprendre est possible en revalorisant sa propre image.</li> <li>• Communiquer : aider les personnes à mieux parler, écrire, compter et se familiariser au numérique.</li> <li>• Accéder aux droits et aux devoirs.</li> </ul> <p>Pour le public jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les ruptures scolaires</li> <li>• Prévenir l'illettrisme dès le plus jeune âge dans les écoles.</li> </ul> <p>Pour l'ensemble des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à des populations éloignées de se rencontrer et se réunir chaque semaine.</li> <li>• Créer du lien social, des moments d'échanges et de partage de connaissance entre les habitants du territoire.</li> <li>• Valoriser les compétences et les qualités de chacun.</li> </ul>	7 935,00	Convention d'objectifs et de moyens	L'échéancier de versement de la subvention est arrêté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 141 € à la signature de la présente convention 2020,</li> <li>• 794 € le solde de la subvention sera versé sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1</li> </ul>
Secteur 7 (Plan intercommunal)	<p>Pour 2020, l'Association Secteur 7 décide de réaliser les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et valoriser l'expression des habitants à travers les cultures urbaines</li> <li>• Prendre en compte le savoir-faire artistique local et donner les moyens nécessaires à son développement</li> <li>• Permettre l'accès à la culture urbaine à tous les habitants du territoire et les amener vers une ouverture culturelle.</li> </ul> <p>L'association Secteur 7 regroupe diverses actions sur le territoire dont des ateliers d'initiation et de création (Rap, Danse, Graff, D'ing, Skate, Parkour, Cross Fit...), dans le cadre du développement et de l'accompagnement des pratiques amateurs en cultures urbaines à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>Secteur 7 gère également un lieu « ressources » cultures urbaines où est dispensé des cours de danse (ragga, hip hop, africaine, orientale, salsa, modern jazz, new style, break, Cross Fit...).</p> <p>L'association intervient dans l'accompagnement de groupes et collectifs liés aux cultures urbaines telles que les sports urbains, la danse, le chant... Elle encourage la formation et la professionnalisation des acteurs locaux, qui répond à la naissance de vocation artistique auprès des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 1 : Soutien artistique et gestion des groupes</li> <li>- Action 2 : Projet « Secteur 7 School »</li> <li>- Action 3 : Handiculture</li> <li>- Action 4 : Buzz Booster Hauts de France</li> <li>- Action 5 : Scène en Kit</li> <li>- Action 6 : Chorale « Black music »</li> <li>- Action 7 : Diffusion de la culture urbaine par l'événementiels</li> </ul>	95 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un versement mensuel de 7 125 € sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2020. Le solde de 9 500 € s'effectuera sur présentation d'un rapport d'activité 2020, d'un rapport financier 2020 ainsi que sur la présentation des comptes arrêtés et du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019 approuvés par l'assemblée générale de l'année N+1
<b>Sous-Total CULTURE</b>		<b>1 193 035,00</b>		
BGE (Accompagnement renforcé)	un accompagnement renforcé des projets de création une action d'appui à la redynamisation et au développement économique, en vue du maintien des entreprises sur le territoire de la CAMVS	18 500,00	convention d'objectifs et de moyens	3 versements: 10 000€ à la signature de la convention 5 000€ sur présentation d'un bilan intermédiaire 3 500€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
BGE (couverture d'ent)	intervenant en amont de la création, la couverture d'entreprise à l'essai permet de tester en grande réelle la faisabilité et la viabilité du projet une couverture accompagnée en moyenne 16 entrepreneurs à l'essai par an, pour une durée moyenne de 3 à 12 mois	20 000,00	convention d'objectifs et de moyens	3 versements: 10 000€ à la signature de la convention 6 000€ sur présentation d'un bilan intermédiaire 4 000€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020

Nom de l'association	Objet	Montant	Nature	Période de versement
AGIE		32 850,00		12 versements de 2463,75€ de janvier à décembre 3285€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
Ecole de la 2ème Chance	accompagner des jeunes de 18 à 25 ans sans qualification et sans diplôme sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ; structurer un parcours personnalisé en vue d'une insertion durable facilité l'accès du public à la formation professionnelle et à l'emploi	25 000,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 1 875€ de janvier à décembre 2 500€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
Initiative Sambre Avesnois	appui à la création, reprise et développement d'entreprise par la structuration financière des plans de financement, soit concrètement par : - L'octroi de prêts d'honneur, c'est-à-dire un prêt personnel, sans garantie personnelle, ni intérêt - L'accompagnement des porteurs de projet en complément de ce que proposent les consulaires et la BGE - Un suivi technique : rdv individuels, ateliers collectifs, validation par un comité d'agrément, suivi post création - La mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE et PME : Nord Actif, BPI France, RD, Autonomie et Solidarité, Fonds de Garantie à l'initiative des Femmes. L'association fait partie, depuis 1987, du réseau national Initiative France, 1er réseau associatif de financement des créateurs repreneurs d'entreprises	30 000,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 1 875€ de janvier à décembre 2 500€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
Réussi en Sambre	- Plan Local pour l'insertion et l'Emploi : dont l'objet consiste dans l'accompagnement des participants, la levée des freins et la redynamisation des seniors, la médiation emploi (dispositif des clauses d'insertion), l'ingénierie de développement et l'animation du territoire. - Mission Locale : dont l'objet consiste dans l'accueil, l'information, l'orientation professionnelle et l'accompagnement à la construction d'un projet professionnel des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation : mise en place du Parcours d'Accompagnement Contractuel vers l'emploi et généralisation de la Garantie Jeunes. - Maison de l'Emploi : dont le rôle est de fédérer l'action des partenaires publics et privés pour la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local : observation/évaluation, cellule économique et outil de capitalisation interne à RESA, industrie mécanique, GTEC et ATEC numérique, secteur agricole, bâtiment et énergies renouvelables, services à la personne / sanitaire et social, fonction publique territoriale, économie sociale et solidaire, pôle ressource mobilité, espace info formation, événements emplois.	692 500,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 51937,50€ de janvier à décembre 69 250€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
Réussi en Sambre (ESS)	Soutien à l'animation et coordination technique du « Pole ESS » et Mise en œuvre d'un événementiel dans le cadre du Mois de l'ESS sur le territoire Informer, communiquer et sensibiliser les valeurs et pratiques de l'ESS à travers le portail internet ESS Sambre Avesnois Accompagner à l'émergence de projet auprès des Structures de l'économie sociale et solidaire (SESS) Accompagner les SESS dans la gestion de leurs Ressources Humaines	25 000,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 1 875€ de janvier à décembre 2 500€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
UVHC	Accompagnement des actions de la cellule transfert du Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés - LMCPA par l'attribution d'une subvention de fonctionnement affectée aux dépenses du personnel recruté par l'université, notamment deux ingénieurs d'études. Les dépenses du personnel intègrent entre autres les salaires, les charges sociales afférentes ainsi que les frais liés à l'exercice de l'activité de transfert. L'activité de la cellule transfert s'articule autour de 3 axes : 1) La création de partenariats de recherche entre les entreprises principalement locales et les équipes de recherche du LMCDA 2) Fournir aux entreprises industrielles et PME un ensemble de services et prestations techniques concernant les différents domaines d'activités relatifs aux matériaux métalliques, minéraux, polymères et revêtements basés sur la recherche et sa valorisation sous forme de : - Veille technologique - Assistance technologique aux entreprises - Prestations d'essais, d'analyses et d'expertises - Etude de faisabilité et prototypage de matériaux - Projets 3) Accompagner ces entreprises dans leurs projets de développement technologique en leur proposant des solutions de financement. Pour ce faire, la cellule collabore régulièrement avec d'autres centres techniques mais aussi avec l'ensemble des partenaires régionaux qui sont liés de près ou de loin au processus de l'innovation dans les entreprises	73 000,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 5 475€ de janvier à décembre 7 300€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
UVHC (Thèses)	la CAMVS cofinance à hauteur de 30 000 € par an deux thèses de recherche en matériaux. L'engagement de financement porte sur une durée de trois ans (convention triennale). Le financement demandé concerne un nouveau cycle de thèses ; celles-ci démarrent à la rentrée universitaire 2020-2021 et se termineront à la fin de l'année universitaire 2022-2023. A noter : il s'agit d'un engagement pluriannuel, pris sur trois ans	30 000,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 2 700€ de janvier à décembre 3 000€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
UVHC (INOPME)	Déploiement du dispositif INOPME-R sur le territoire de la CAMVS et accompagnement des PME du territoire dans leurs projets d'innovation et de R&D, par la mise à disposition d'équipes d'apprentis chercheurs.	34 000,00	convention d'objectifs et de moyens	2 versements de 17 000€ (le second versement est versé au pro rata de l'objectif réalisé)
TRAJECTOIRE	préparer et présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie B, un public en démarche d'insertion professionnelle, écarté de l'offre de service des auto-écoles du secteur marchand pour des raisons financières ou des difficultés d'apprentissage. L'association travaille sur le comportement du conducteur (prise de risques, alcoolémie, conduites addictives, partage de la route, règles du vivre ensemble).	15 000,00	convention d'objectifs et de moyens	3 versements: 10 000€ à la signature de la convention 2 500€ sur présentation d'un bilan intermédiaire 2 500€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
SYNDICAT D'INITIATIVE AULNOYE (RDV SAVEURS)	organisation du rendez-vous des saveurs	25 000,00	convention d'objectifs et de moyens	Versement unique
TERRE ARTS & TRADITION	Aide au fonctionnement de la structure	70 000,00	convention d'objectifs et de moyens	12 versements de 5250€ de janvier à décembre 7 000€ solde sur présentation d'un rapport d'activité et financier 2020
<b>Sous-Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<b>1 090 850,00</b>		
Planteur Volontaires	2 chantiers de plantation - identification des terrains de plantation (prospection auprès communes, visite des sites potentiels, rencontre avec les propriétaires...) - identification et la mobilisation des habitants et des structures du territoire - organisation et la réalisation des chantiers de plantation - suivi de la reprise et réalisation du bilan	3 000,00	convention d'objectifs et de moyens	50 % à la signature de la présente convention, 50 % sur présentation du bilan détaillé de chaque action menée en 2020.
Bongios	Réalisation d'opérations de gestion écologique par le biais de chantiers participatifs : - accueillir les personnes désirant prendre part aux chantiers dans le cadre de son fonctionnement ; - organiser et prendre en charge la restauration des volontaires participant aux chantiers ; - organiser et prendre en charge l'hébergement des volontaires ; - respecter et faire respecter la réglementation en vigueur sur le site où le chantier sera effectué ; - se conformer aux opérations définies avec l'organisme gestionnaire ou son représentant ; - assurer la promotion des opérations par sa communication globale notamment sur le territoire de la CAMVS ; - prendre en charge l'assurance de ses membres.	4 000,00	convention d'objectifs et de moyens	50 % à la signature de la convention ; le solde sur présentation du bilan détaillé de chaque chantier (bénévole week-end, bénévole journée, et chantiers de groupe).
Arcades	accompagnement d'agriculteurs sur le territoire de la CAMVS en proposant des solutions aux problèmes techniques, administratifs, juridiques et psychologiques.	2 000,00	convention d'objectifs et de moyens	50 % à la signature de la convention ; le solde sur présentation du bilan détaillé de chaque action.
<b>Sous-total ENVIRONNEMENT</b>		<b>9 000,00</b>		
Allo Nouou Ici Bébé	- Développer les moyens de communication entre les assistantes maternelles agréées et les familles ; - Améliorer le réseau, donner aux assistantes maternelles un temps d'échanges professionnels ; - Optimiser l'accueil de l'enfant – faire bénéficier les enfants d'un temps de collectivité. -Travailler en collaboration avec la micro-crèche de la CAMVS	8 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un 1 <sup>er</sup> versement de 6 000 € soit 75 %, sera versé dans un délai de 30 jours à partir de la signature de la convention. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, dans la limite de la subvention accordée. Ce bilan devant faire l'objet d'une transmission à la CAMVS dans les 3 mois suivant son établissement.
Promotion de la Santé Halte Garderie	- Maintenir et renforcer la qualité de l'accueil ; - Développer l'implication des familles ; - Favoriser l'accueil des familles en difficulté par le partenariat local - Engager des actions de communication afin de sensibiliser les habitants et les élus sur l'importance du lien parent-enfant -Travailler en collaboration avec la micro-crèche de la CAMVS	30 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le versement de la subvention sera échelonné de la manière suivante : Le montant restant sera échelonné sur 12 mensualités et sur une base de 90 % de celui-ci soit 2 250 € par mois. Le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, approuvé par l'assemblée générale.
<b>Sous total JEUNESSE</b>		<b>38 000,00</b>		
Etincelle de la sambre	Mise en place de l'action « vivre pendant et après le cancer » qui consiste à venir en aide aux personnes touchées par le cancer ainsi qu'à leurs familles, de leur apporter l'aide morale et administrative nécessaire.	6 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	4 200 € à la signature de la convention, le solde de la subvention sera versé au prorata de la réalisation des actions dans la limite de la subvention accordée
Sauvegarde du Nord	Mise en place des permanences d'accès aux droits en Maison de la Justice et du Droit de la CAMVS : informer, conseiller et accompagner dans les démarches dans le but d'éviter le recours à la judiciarisation dans les domaines suivants (droits des jeunes, droit du travail et droit des étrangers) ; offrir un soutien aux parents, dans l'exercice de leur fonction, afin de favoriser les droits de leurs enfants en situant les responsabilités de chacun ; proposer un appui technique aux professionnels	4 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	- 70% à la signature de la convention soit 2 800€. - Le solde de la subvention soit 1 200€ sera versé au prorata de la réalisation des actions dans la limite de la subvention accordée.

Nom de l'association	Objet	Montant	Nature	Période de versement
Sport Cancer Santé en Sambre Avesnois	Mise en place de sessions d'activité physique adaptée aux personnes atteintes de cancer ou de maladies chroniques.	2 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	1 400 € à la signature de la convention, Le solde de la subvention sera versé au prorata de la réalisation des actions dans la limite de la subvention accordée.
<b>Sous total SANTE</b>		<b>12 000,00</b>		
Association Sportive Aulnoye Basket	Développer le niveau des résultats sportifs Proposer l'organisation de manifestations sportives permettant une animation locale ayant une audience nationale et internationale Développer quelques actions d'initiation au basket au sein des quartiers notamment en QPV afin d'attirer d'avantage de jeunes dans le club (après-midi découverte, mini tournois, ...) Faire découvrir aux jeunes du club qui en ont l'âge la possibilité de formation «table de marque» et arbitrage.	120 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le versement de la subvention sera échelonné de la manière suivante : Le montant sera échelonné sur 12 mensualités et sur une base de 90 % de celui-ci soit 9 000 € par mois. Le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, approuvé par l'assemblée générale.
GAAM	Former des jeunes au Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA)	4 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un 1 <sup>er</sup> versement de 3 000 € soit 75%, sera versé dans un délai de 30 jours à partir de la signature de la convention. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan financier de l'association de concernant l'année écoulée, dans la limite de la subvention accordée. Ce bilan devant faire l'objet d'une transmission à la CAMVS dans les 3 mois suivant son établissement.
GAAM	rôle de coordination de l'ensemble des associations de la Salmagne regroupant 7 associations ; - assurer la continuité de leur activité sur la Salmagne en tentant au mieux de mutualiser les moyens et les actions de l'ensemble des acteurs du site. - assurer une animation sur le site en finançant des actions ou événements pour chaque association qui mettra en place des activités régulières ou ponctuelles sur l'aérodrome de Maubeuge	14 400,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un 1 <sup>er</sup> versement de 10 800 € soit 75%, sera versé dans un délai de 30 jours à partir de la signature de la convention. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan financier de l'association de concernant l'année écoulée, dans la limite de la subvention accordée. Ce bilan devant faire l'objet d'une transmission à la CAMVS dans les 3 mois suivant son établissement.
Handi Basket	Développer le niveau des résultats sportifs Proposer l'organisation de manifestations sportives permettant une animation locale ayant une audience nationale et internationale Développer quelques actions d'initiation au handibasket afin de changer les regards portés sur les personnes à mobilité réduite.	15 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le versement de la subvention sera échelonné de la manière suivante : Le montant sera échelonné sur 12 mensualités et sur une base de 90 % de celui-ci soit 1 125 € par mois. Le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, approuvé par l'assemblée générale.
Ping pong	Participer aux actions de développement des clubs de sport collectif pour leur équipe de haut niveau et des clubs intercommunaux de haut niveau ainsi que le soutien individuel de sportifs membres de l'équipe de France et licenciés sur le territoire. Sont considérées de haut niveau les équipes jouant en nationale. A ce titre, l'association Ping-pong club de Jeumont répond aux critères énoncés ci-dessus, inscrits dans l'arrêté préfectoral du 09/08/2016.	15 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Un 1 <sup>er</sup> versement de 11 250 € soit 75 %, sera versé dans un délai de 30 jours à partir de la signature de la convention. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, dans la limite de la subvention accordée. Ce bilan devant faire l'objet d'une transmission à la CAMVS dans les 3 mois suivant son établissement.
Sambre Avesnois Handball	Développer le niveau des résultats sportifs Proposer l'organisation de manifestations sportives permettant une animation locale ayant une audience nationale et internationale Développer quelques actions d'initiation au handball envers la population jeune (au sein des écoles, accueil de loisirs...).	120 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le versement de la subvention sera échelonné de la manière suivante : Le montant sera échelonné sur 12 mensualités et sur une base de 90 % de celui-ci soit 9 000 € par mois. Le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, approuvé par l'assemblée générale.
USM Basket	Développer le niveau des résultats sportifs Proposer l'organisation de manifestations sportives permettant une animation locale ayant une audience nationale et internationale Développer quelques actions d'initiation au basket afin d'attirer davantage de jeunes dans le club (après-midi découverte, mini tournois...) Faire découvrir aux jeunes du club qui en ont l'âge la possibilité de formation « table de marque » et arbitrage.	60 000,00	Convention d'objectifs et de moyens	Le versement de la subvention sera échelonné de la manière suivante : Le montant sera échelonné sur 12 mensualités et sur une base de 90 % de celui-ci soit 4 500 € par mois. Le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan financier de l'association concernant l'année écoulée, approuvé par l'assemblée générale.
<b>Sous-Total SPORT</b>		<b>348 400,00</b>		
Refuge Edile Lacroix	Assurer le fonctionnement normal de la fourrière intercommunale ; Organiser la capture et le transport des chiens et des chats, trouvés errants ou en état de divagation sur la voie publique, aux heures et jours ouvrés du chenil intercommunal, ainsi que l'accueil et la garde de ces animaux domestiques jusqu'au terme du délai légal de 8 jours ouvrés et francs ; Engager toutes les mesures nécessaires pour identifier et retrouver les propriétaires des chiens et des chats entrés en fourrière afin qu'un maximum d'animaux soient repris. Assurer une ouverture au public des locaux de la fourrière selon les horaires définis ; Prendre en charge, dans les meilleurs délais après notification de la prise en charge par les vétérinaires conventionnés, les chiens et les chats errants trouvés malades, blessés ou accidentés sur la voie publique, en dehors des heures d'ouverture du chenil intercommunal ; Participer aux campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, décidées par les maires des communes membres de la CAMVS.	88 800,00	Convention d'objectifs et de moyens	versement mensuel (de janvier à décembre 2020) d'un montant de 7 000 € Versement du solde en 2021 sur présentation du bilan financier de l'année N-1 : 4 800 €
COSAS	Mise en place des œuvres sociales à destination des agents de la CAMVS	391 275,00	Convention d'objectifs et de moyens	90% du montant de la subvention totale (soit 391 275 x 90% = 352 147,50€) en 12 mensualités le solde de 10% (39 127,50€) sur présentation du bilan d'action 2020
<b>Sous-total DIVERS</b>		<b>480 075,00</b>		